

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

P117 Ratio PRO

UFI: JXDF-4UYD-A1AE-6QCY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

peinture dispersion

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-303	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.profitec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Mention Attention
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 2 de 16

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane			10 - < 15 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)			5 - < 10 %
	238-877-9		01-2120140278-58	
1332-58-7	kaolin			5 - < 10 %
	310-194-1			
14464-46-1	cristobalite			1 - < 3 %
	238-455-4			
14808-60-7	quartz (SIO2)			0,1 - < 1 %
	238-878-4		01-2120770509-45	
	STOT RE 1; H372			
68439-49-6	Alcools en C16-C18, éthoxylés (polymère, monomères)			< 0,1 %
	500-212-8		01-2119977094-30	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H400 H412			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one			< 0,1 %
	220-239-6		01-2120764690-50	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			< 0,1 %
	-	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	10 - < 15 %
		dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100	
14807-96-6	238-877-9	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
1332-58-7	310-194-1	kaolin	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 36 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
14808-60-7	238-878-4	quartz (SIO2)	0,1 - < 1 %
		STOT RE 1; H372: >= 100 - 100 STOT RE 2; H373: >= 90 - 100	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 531 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1	
2682-20-4	220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 285 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
55965-84-9	-	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,33 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >75 mg/kg; par voie orale: DL50 = 49,6-75 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 4 de 16

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à un apport d'air frais.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 5 de 16

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Eviter de refroidir en dessous de 10 ° C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures au latex, sans solvant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
14464-46-1	Silices cristallines, cristobalite, poussières alvéolaires	-	0,05		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz, poussières alvéolaires	-	0,1		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	700
471-34-1	carbonate de calcium			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,06 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	4,26 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,1 mg/kg p.c./jour
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,16 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	2,16 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	3,6 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	3,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	43,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	4,54 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,08 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1,08 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,18 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	1,18 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	21,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	2,27 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	160 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	160 mg/kg p.c./jour
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,8 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,02 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,04 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,02 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,04 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,11 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 7 de 16

Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,09 mg/kg p.c./jour
-------------------------	----------------	------------	-------------------------

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
13463-67-7	dioxyde de titane	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
471-34-1	carbonate de calcium	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SiO3)4)	
Eau douce		597,97 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		597,97 mg/l
Eau de mer		141,26 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		141,26 mg/l
Sédiment d'eau douce		31,33 mg/kg
Sédiment marin		3,13 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,049 mg/l
Sédiment marin		0,00499 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,03 mg/l
Sol		3 mg/kg
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Eau douce		0,0039 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0039 mg/l
Eau de mer		0,0039 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0039 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,027 mg/kg
Sédiment marin		0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Sol		0,01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 8 de 16

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure!

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration: >480 min.

Épaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Protection de la peau

Vêtement de protection léger.

Protection respiratoire

Dans le traitement par pulvérisation: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage
Odeur:	douceâtre
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	ca. 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C
Inflammabilité	
solide/liquide:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	na
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur:	8,3 - 8,8
Viscosité cinématique:	na
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,47 g/cm ³
Caractéristiques des particules:	Liquide, non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Point de sublimation:	non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 9 de 16

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Durée d'écoulement:

na

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Materials that react with water. alcalies (bases) Acide Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO_x)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 mg/kg >5000	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 mg/kg >10000	Lapin		
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)				
	orale	DL50 mg/kg >5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat		
1332-58-7	kaolin				
	orale	DL50 mg/kg >5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >5000	Rat		
	inhalation (1 h) poussières/brouillard	CL50 36 mg/l	Rat		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	DL50 mg/kg 531	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat		OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one				
	orale	DL50 mg/kg 285	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	orale	DL50 mg/kg 49,6-75	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >75	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 0,33 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 11 de 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 12 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1332-58-7	kaolin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h non déterminé		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68439-49-6	Alcools en C16-C18, éthoxylés (polymère, monomères)					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,85	72 h Algues		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,15	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,11	72 h Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,9 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21	28 d Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0403	3 d Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	12,8	3 h Boue activée		OCDE 209
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>0,15	96 h Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,157	72 h Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,87	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	34,6	3 h Boue activée		
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 202
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,027	72 h Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,05	14 d Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	3 d Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 13 de 16

	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	7,92	3 h	Boue activée		OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-49-6	Alcools en C16-C18, éthoxylés (polymère, monomères)			
	Persistance et dégradabilité	60%	28	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	70-80%	28	
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	>60%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	100%		
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>80%		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,7
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	-0,32
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane	19-352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	189	Danio rerio	OCDE 305
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	3,16	Aucune donnée disponible	
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<100		

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 14 de 16

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éliminer en observant les réglementations administratives.
Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 15 de 16

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 0,1 % (1,477 g/l)

2004/42/CE (COV): 0,013 % (0,188 g/l)

Information supplémentaire

Ce produit est un « produit traité sans fonction primaire biocide (art. 58 en combinaison avec l'art. 3 (1) a) ».

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8,9,12,15,16.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données<http://gisbau.de> <http://www.baua.de><https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P117 Ratio PRO

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 22001013500000

Page 16 de 16

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)